

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISEE

La conduite supervisée : « *C'est quoi au juste ????* »

Elle concerne les apprentis de **plus de 18 ans**.

Elle permet de s'entraîner (selon les mêmes modalités que la conduite accompagnée) à la conduite avant le passage à l'examen pratique.

Elle permet à l'apprenti de conduire avant d'avoir obtenu son permis

La conduite supervisée : « *Quelles sont les conditions ????* »

L'apprenti doit être **OBLIGATOIREMENT** être accompagné par un conducteur expérimenté (titulaire du permis B) depuis au moins de 5 ans,

L'apprenti doit avoir obtenu son code de la route,

L'apprenti a effectué au moins 20 heures de conduite.

La conduite supervisée : « *quelles sont les avantages ?????* »

Elle permet d'expérimenter la conduite en condition réelle,

Faire des économies car évite de payer des heures de conduites supplémentaires,

Permet de s'entraîner à nouveau en cas d'un 1^{er} échec,

Prendre confiance en soi,

Prolonger son entraînement et son apprentissage.